3) Boutique /Achats

La vente des produits permettra de payer les premiers frais de fonctionnement assure de l'association

4) Cotisation

Elle a été fixée à 10 euros et sera obligatoire pour toutes les activités proposées par l'association.

5) Assurance

Il sera obligatoire de se doter d'une assurance, Thierry se chargera de comparer les prix pour trouver la meilleure couverture possible.

6) Promotion de l'association

Le forum, les salons, les voyages ou toutes animations susceptibles de faire la promotion de l'association sans oublier les vêtements publicitaires qui seront proposés à la vente sur le site.

Le but véhiculer une image forte, crédible et mémorisable. Il sera important de fidéliser les membres en leur proposant le plus possible des nouveautés.

Favoriser l'aspect « viral » que peuvent apporter les réseaux sociaux, de par les résultats incroyables qu'ils peuvent engendrer ; Ils peuvent être une source de promotion pour la toute nouvelle association.

Fin de la réunion à 20 heures

Le Président Thierry ROLLAND

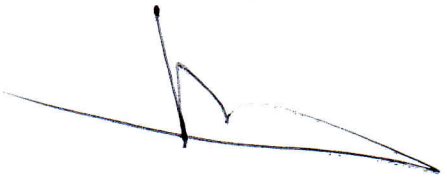

La secrétaire